

COMpte Rendu Sommaire des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le quatorze avril le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
 Date de convocation du Conseil Municipal : 12/04/2018

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier, Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat Claude Airaud, Béatrice Tritschler.

ABSENTS , POUVOIR(S) : 0

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté

COMpte Rendu de DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>HT</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
Colombarium - ext 4 cases supp	GRANIMOND	2 200,00	440,00	2 640,00
Mission SPS ATELIER	MSB	1 320,00	264,00	1 584,00

OBJET: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

REF : D180416A

M. le Maire, communique le compte de gestion transmis par le receveur municipal concernant les budgets de la commune (budget communal, budget embarcadère et budget assainissement) le conseil déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Maire précise que les écritures sont conformes aux siennes retracées par le compte administratif. Il propose donc de l'adopter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le rapport établi par Mr Denis LA MACHE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant, que le conseil syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Sandrine LE DIAURE, Receveur municipal du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par M. Denis LA MACHE, Maire .

- DÉCIDE d'adopter les comptes de gestion du receveur municipal (budget communal, budget embarcadère et budget assainissement) pour ce même exercice dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017.

OBJET: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017

REF : D180416B

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. COIFFÉ Bernard a validé à l'unanimité (8 voix pour), les comptes administratifs qui peuvent se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR EMBARCADERE DE L'AUTIZE						
Résultats reportés.....	1 267.23			5 380.37		4 113.14
Opérations de l'exercice	2 739.51	1 694.73	0.00	196.75	2 739.51	1 891.48
TOTAUX	4 006.74	1 694.73	0.00	5 577.12	2 739.51	6 004.62
Résultats de clôture.....	2 312.01			5 577.12		3 265.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	2 312.01	0.00	0.00	5 577.12	0.00	3 265.11
RESULTATS DEFINITIFS	2 312.01	0.00		5 577.12		3 265.11

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés.....	0.00		15 369.01	0.00		0.00
Opérations de l'exercice	300.00	0.00	436 684.22	36 271.64	436 984.22	36 271.64
TOTAUX	300.00	0.00	452 053.23	36 271.64	436 984.22	36 271.64
Résultats de clôture.....	300.00	0.00	415 781.59		415 781.59	
Restes à réaliser			244 657.94	543 099.96		298 442.02
TOTAUX CUMULÉS	300.00	0.00	660 439.53	543 099.96	660 739.53	543 099.96
	300.00	0.00	117 339.57		117 639.57	

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		71 476.49	186 111.11	0.00		71 476.49
Opérations de l'exercice	242 763.30	335 975.96	231 947.41	398 438.48	474 710.71	734 414.44
TOTAUX	242 763.30	407 452.45	418 058.52	398 438.48	474 710.71	805 890.93
Résultats de clôture.....		164 689.15	19 620.04		19 620.04	164 689.15
Restes à réaliser			39 751.98	30 063.88	39 751.98	30 063.88
TOTAUX CUMULÉS		164 689.15	59 372.02	30 063.88	59 372.02	194 753.03
RESULTATS DEFINITIFS		164 689.15	29 308.14			135 381.01

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET EMBARCADERE , ASSAINISSEMENT & COMMUNE

REF : D180416C

Budget Embarcadère de l'Autize

Le Conseil municipal réuni sur la Présidence de Denis la MACHE, Maire, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	-1 267.23
Résultat de l'exercice	-1 044.78
DEFICIT AU 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	-2 312.01
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	
SOLDE DISPONIBLE	-2 312.01
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2018)	
Déficit reporté exercice 2018	2 312.01

Budget Assainissement

Le Conseil municipal réuni sur la Présidence de Denis la MACHE, Maire, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	0.00
Résultat de l'exercice	-300.00
DEFICIT AU 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	-300.00
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	0.00
SOLDE DISPONIBLE	-300.00
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2018)	0.00
Déficit reporté exercice 2018	300.00

Budget communal

Le Conseil municipal réuni sur la Présidence de Denis la MACHE, Maire, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	En Euros
POUR MÉMOIRE	
Exédent antérieur reporté	71 476.49
Résultat de l'exercice	93 212.66
excédent AU 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	164 689.15
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	29 308.14
SOLDE DISPONIBLE	135 381.01
AFFECTATION	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (exercice 2018)	135 381.01

OBJET: VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2018

REF : D180416D

Le conseil municipal a voté comme suit, et à l'unanimité les taux d'imposition (sans aucune modification):

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	316 300,00	4,770	16,810	0,000	53 170,00	4,771
Taxe foncière sur les propriétés bâties	196 100,00	1,187	16,320	0,000	32 004,00	1,189
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57 400,00	3,610	62,840	0,000	36 070,00	3,611
TOTAL	569 800,00	3,393			121 244,00	3,459

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

REF : D170414E

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs

Budget embarcadère

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2016	-	-	-	-
Proposition supp. au BP 2017	6 010.76	6 010.76	5 773.87	5 773.87
TOTAL VOTÉ BP 2017	6 010.76	6 010.76	5 773.87	5 773.87

Budget annexe assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2017	-	-	244 657.94	543 099.96
Proposition supp. au BP 2018	123 002.00	123 002.00	432 961.03	134 519.01
TOTAL VOTÉ BP 2017	123 002.00	123 002.00	677 618.97	677 618.97

Budget communal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2017	-	-	39 751.98	30 063.88
Proposition supp. au BP 2018	405 895.01	405 895.01	376 801.63	386 489.73
TOTAL VOTÉ BP 2018	405 895.01	405 895.01	416 553.61	416 553.61

Les travaux de toiture de l'Église n'ont pas été intégrés. Considérant l'état général du bâtiment, la commission a décidé de les reporter en 2019 pour pouvoir déposer tous les dossiers de demande de subvention.

Suppression de la taxe d'habitation : la compensation de l'état aura lieu à l'euro près pour 2018.
Le conseil municipal envisage d'étudier une révision de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2019.

OBJET: AVENANT MARCHE ASSAINISSEMENT

REF : D180416F

Le Maire communique le récapitulatif détaillés des plus et moins-values pour l'ensemble du chantier

Celui-ci est voté à l'unanimité moins une abstention, M. Quillet, qui s'étonne des plus-values calculées forfaitairement sur lesquelles il pense que les entreprises exagèrent. Il considère les montants élevés au regard des prestations proposées.

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA CCVSA A LA COMMUNE

REF : D180416G

Convention votée à l'unanimité

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNE POUR BROYAGE CCVSA

REF : D180416H

Convention sur la base de 60h à 34.00€, votée à l'unanimité

OBJET: MOTION VOIE RAPIDE FONTENAY/ROCHFORT

REF : D180416I

Le Maire donne lecture du projet de motion transmis par M. HENRIET Pierre, Député de la Vendée.

Le conseil valide la mention. Il espère seulement que le dossier ne va pas engendrer des nouvelles dépenses d'études diverses.

OBJET:QUESTIONS DIVERSES

REF : D180416QD

SIGE :

Lors de la dernière réunion, vote des budgets à l'unanimité et refus à l'unanimité de 3 demandes de dérogations à la carte scolaire

Garderie : Les parents d'élèves souhaitent ne plus gérer la garderie. Le SIGE va recontacter l'APE pour étudier dans le détail les conditions d'accueil. Les chiffres fournis semblent en effet poser question. Un rendez-vous sera également pris avec l'animatrice pour caler le dossier. Une réunion sera organisée avec les parents pour leur exposer les conditions financières d'une reprise de l'activité par la collectivité.

Commission Environnement voirie et bâtiments

Atelier communal : les travaux vont commencer bientôt

Syndicat mixte : Suite à un problème de convocation, l'adjoint n'a pas pu assister à la réunion

Voirie : Une réunion est prévue avec les entreprises pour répartir les charges de voirie entre Migné, Saur et la commune

Urbanisme : Les plantations demandées au Poulailleur de M. Barbier dans le cadre de son permis de construire ont été faites : 16 pieds de saules pleureurs ont été mis en place

SYCODEM : Une réunion publique prévue le jeudi 03 mai – 19h30

SCOT : Réunion publique le 17/04/2018 – 20h00 à Benet

Assainissement : une réunion publique sera programmée dès que le dossier du chantier sera clos

PNR : Les délégués ont assisté à l'assemblée générale à laquelle ont eu lieu l'élection du bureau (reconduit à l'identique) et la validation des budgets

Commission affaires scolaires et sociales

Atelier informatique : Celui-ci a connu un problème de mise en place en raison d'un souci de connexion. Les 2 animateurs vont se mettre en relation pour régler le problème

Transport solidaire : 1 demande d'une personne hors commune a été accordée dans l'attente de la mise en place du service sur la commune concernée

Centenaire de l'armistice de 1918 : L'institutrice pense que les enfants ne sont pas assez matures pour réaliser ce type d'animation.

Défibrillateur : Le témoin clignote, confirmant le bon fonctionnement.

Quinzaine bleue : Lors de la dernière réunion, a été annoncée la fin du CLIC ; la partie animation serait reprise par la CCVSA et le reste par le Conseil Départemental

Contrat local de santé : les habitants de la CCVSA et Pays de Fontenay ont participé à une réunion sur le domaine de la Santé. Une coopération entre Niort et Fontenay-le-Comte est indispensable pour couvrir notre zone. Pour l'installation de stagiaire chez les médecins, le problème vient des facultés de médecine qui ne donnent pas suite, car le site est trop éloigné géographiquement de la formation

Commission Culture Manifestations et communications

Echange avec les Pyrénées : 1 réunion publique a eu lieu. 1 désistement a été enregistré

Fête de la musique : Elle est fixée au 23 juin sur le port. Une réunion publique a eu lieu ; l'association « Ocoudreaukospass » souhaitait obtenir l'intégralité des ventes (Boissons et restauration) ce qui implique de demander à l'embarcadère de fermer ses portes. S'agissant d'une activité privée, cette décision ne peut lui être imposée. L'association n'a pas souhaité participer dans ces conditions.

Autres informations du Maire :

ICHN (INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAPS NATURELS) - Dossier Zones défavorisées : Le Préfet a programmé sa réunion vendredi dernier à 17h. Si la décision se confirme, la situation sera très dangereuse financièrement pour les éleveurs des communes concernées par la sortie du zonage. Le Maire a transmis un article pour la presse. Les élus de la CCVSA se retrouvent mercredi pour un article commun pour défendre la situation. Le PNR a fait un communiqué de presse dans le même sens ainsi que la CCVSA par son Président.

Sentier pédestre : Les panneaux vont être posés (après accord DREAL & ABF) la commune va réinstaller une ancienne passerelle en la décalant de quelques mètres pour permettre la liaison.

COPIL Plantations : les dossiers devront être déposés pour juin. Le Copil va se réunir bientôt. Cette réunion sera précédée d'une réunion technique avec Chambre d'Agriculture et PNR pour définir les participations de chacun.

Finances : M. le Maire a reçu Mme Le Diauré, TPG de Fontenay-le-Comte qui lui a fait une analyse financière de la commune. Le Budget est bon et la situation financière est saine. Les réalisations ont été plus favorables que les prévisions. Le montant de la dette est inférieur à la moyenne des communes de même catégorie.

Le secrétaire de séance

GUILLOT Elisabeth



LE MAIRE,

Denis LA MACHE

